



Compte-rendu réunion de conseil municipal du 06 nov 2023 à 20h30

Lieu : Mairie

Etaient présents : M CHEVAUCHER Guy - M BLAVETTE Philippe - M GERVAIS Gilles - M ROYEAU Freddy - M POURIOT Frédéric - M RICHARD Philippe- M PELOIS Thierry- Mme TUFFIER Audrey- Mme PILET Nadine

Excusées :

- Mme ZEGAR Laurence donne pouvoir à Guy Chevaucher, - Mme CAILLEAU Aurélie donne pouvoir à Philippe Blavette

Absents : Néant

1 Nomination d'une secrétaire de séance :
Nadine Pilet est nommée.

2 Approbation du compte rendu de la réunion du 04 sept 2023.
Le conseil vote à l'unanimité 11 voix.

3 Eglise : Le dossier est clos maintenant, les travaux commenceront début mars 2024. Nous serons subventionnés de 20% par le département sur le HT. Le coût total est de 22820.55€ TTC

4 Salle des fêtes :

Les derniers devis doivent arriver au plus tard le 20 novembre via la plate-forme AWS. Derrière cette étape, après le choix des intervenants dans les différents corps de métier par la commission travaux, nous attendrons la validation de la dernière subvention régionale pour fixer définitivement le projet. En effet, selon le montant de cette subvention, le projet pourra être réalisé en plusieurs étapes ou pas.

5 Demande d'aide exceptionnelle demandée par un habitant pour le paiement de certaines factures.
Le conseil refuse à l'unanimité vote : 11 voix

6 Délégué du Perche Sarthois

A l'unanimité, Thierry PELOIS a été nommé titulaire pour représenter la commune. C'est en remplacement de Guy CHEVAUCHER

7 Le conseil valide à l'unanimité le transfert de propriété de la région vers la commune pour l'euro symbolique de l'abri bus. Cela avait déjà été validé au moment du changement. Vote 11 voix

8 L'ensemble du conseil municipal valide les différents comptes rendus des délibérations de la comcom. Vote 11 voix

Ces comptes rendus sont disponibles en plus de l'affichage par internet à la demande.

9 Le prix du repas du 11 nov pour les aînés est fixé à 34€. Vote 11 voix Comme chaque année, tout le village y est invité avec participation au coût.

10 EnR : énergie renouvelable

Il nous a été demandé par le Perche Sarthois qui gère le dossier du Scot pour les 2 comcom , la nôtre et celle du pays béluvien, de faire un travail sur les EnR. Pour ce faire, après plusieurs réunions comcom et à leur demande, nous avons consulté en réunion publique le village sur l'ensemble de ces EnR le 06 avril de 15h à 19h30. Merci à tous les présents qui ont été informés sur ces EnR ainsi que les attentes faites par l'Europe 42% en 2030 d'une part et 36% en 2028 par la France sur l'ensemble du territoire.

Suite à cela, nous avons délibéré en conseil municipal sur l'ensemble de ces énergies pour apporter notre soutien ou pas sur ces EnR.

Il y en a 4 principales

-Oélien qui, il faut avouer, n'a pas la côte pour les raisons suivantes :

Bruyant

Gêne agricole pour la qualité de l'élevage

Baisse du prix de l'immobilier

Visuel très impacté

Lumière rouge permanente (qui empêche de lire le ciel avec de longues vues)

Destruction de certains animaux sauvages

Face à ces remarques, le conseil a voté contre l'éolien sur le village . Vote : 11 voix contre

-Photovoltaïque :PV (toit et sol)

Plus consensuel, le conseil a voté à l'unanimité : vote 11 voix sur les différentes possibilités proposées par la carte de l'état en excluant le toit de l'église.

Nous proposons pour le PV sol, le parking de la salle des fêtes.

-Méthanisation

Il n'y a pas de projet déclaré sur la commune mais le conseil municipal s'est prononcé pour l'arrivée de projets éventuels. Vote 10 voix pour, 1 voix contre.

Le conseil a attiré l'attention aux porteurs de projets que le transport par camion de cette technologie sera regardé de très près.

-Géothermie

Il n'y a pas de site choisi par l'état, malgré que ce soit une technologie plus difficile à expliquer, le conseil municipal, après avoir reçu les informations nécessaires à la compréhension d'un projet, n'est pas dans l'opposition. vote 11 voix

Les autres technologies qui pourraient apparaître seront étudiées au cas par cas, avant de se prononcer.

Et pour terminer sur le sujet, quelque soit le projet d'une EnR, il sera étudié par une équipe de « porteur de projet » qui validera ou pas la possibilité technique de celui-ci.

Et pour répondre à une question très demandée, le projet est à la charge des différents habitants qui décident de le réaliser avec toutes les aides actuellement en vigueur.

11 MAM de la Chapelle du Bois / Dehault

Comme tout dossier, c'est un peu long pour obtenir toutes les validations. Donc c'est fait, la CAF verse 151 000€ de subvention pour la construction du bâtiment, et le permis de construire est validé. Je rappelle que c'est grâce à la participation de Dehault du reste à charge (30%) que cette subvention importante a été obtenue.

12 Transfert 2000€ de compte à compte (203 ; 231) pour paiement de la facture Médialex concernant les frais de publication des travaux de la salle sur la plate forme AWS : vote 11 voix

13 Paiement de la facture à Familles rurales de la Chapelle du Bois pour les enfants ayant participé au centre de loisirs pendant l'été 2023 : vote 11 voix : coût 150,45€

14 Il est nécessaire de changer le boitier Schiller (défibrillateur) pour respecter les normes : vote 11 voix

15 Important

Dates à retenir :

Samedi 02 décembre Noël à Dehault organisé par le comité des fêtes où il y aura un spectacle pour les enfants. Venez partager le verre de l'amitié avec le Père Noël

Samedi 13 Janvier 2024 : Vœux de la municipalité à 10h 30 à la salle des fêtes. Venez nombreux pour échanger.

La date de la prochaine réunion :

Lundi 06 Janvier 2024 à 20h 30

CHEVAUCHER Guy		BLAVETTE Philippe	
PELOIS Thierry		CAILLEAU Aurélie	Pouvoir à Philippe Blavette
PILET Nadine		TUFFIER Audrey	
ZEGAR Laurence	Pouvoir à Guy Chevaucher	GERVAIS Gilles	
POURRIOT Frédéric		RICHARD Philippe	
ROYEAU Freddy			

La séance a été levée à 22 h 15